

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2018

Le six novembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline

MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, LELAUMIER Yves, MALO Jean Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme LAVILLE-REVEL Géraldine donne pouvoir à M. REVOL Philippe,

Mme MARRO-FREVAL Corinne donne pouvoir à M. MALO Jean Marc,

M. JOUTEL Yves donne pouvoir à Mme LEBER Sophie.

Absent(s) : Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, M. DUVAL Gérard.

soit 20 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 8 novembre 2018

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les questions n° 9 et n° 10 à l'ordre du jour.

Les élus acceptent la modification de l'ordre du jour.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Adoption des rapports sur la qualité et le prix des services publics d'eau et d'assainissement :

- ✓ Eau potable
- ✓ Assainissement collectif
- ✓ Assainissement non collectif

Les trois rapports sont validés par le conseil municipal.

Question n° 2 : Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

La commission de contrôle, proposée à l'administration préfectorale **est constituée de la façon suivante :**

Liste Fontanié : M. Michel Géron, Mme Béatrice Outurquin, M. Philippe Fleury

Liste Malo : Mme Sophie Leber, M. Yves Lelaumier.

Question n° 3 : Indemnisation des jours de congés non pris

Le conseil municipal valide le versement aux ayants droit de M. Philippe Mercier décédé en août dernier :

- d'un capital décès
- d'une indemnisation correspondant aux jours de congés non pris du fait du congé de longue maladie.

Question n° 4 : Adhésion à la procédure de consultation lancée par le centre de gestion pour le risque prévoyance

L'adhésion à la procédure de consultation lancée par le centre de gestion pour le risque prévoyance **est votée par les conseillers municipaux.**

Question n° 5 : Adhésion au groupement d'achat d'énergie coordonné par le syndicat départemental d'énergie (SDE 76)

La commune de Goderville participera au groupement d'achat d'énergie coordonné par le syndicat départemental d'énergie.

Question n° 6 : Avenant à la convention de pré-étude de redynamisation du centre-bourg signée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention EPF Normandie, avenant formalisant l'aide de la Région à hauteur de 15 500 €.

Question n° 7 : Autorisation à signature d'une convention-cadre définissant les modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur une phase opérationnelle de redynamisation du centre-bourg

Les élus présents valident la signature de la convention cadre proposée par l'EPF Normandie.

Question n° 8 : Autorisation à signature d'une convention d'assistant à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre de projets et d'actions concourant à l'attractivité du centre-bourg

Les conseillers municipaux valident la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en mouvement de projets et d'actions liés à l'aménagement du cœur de ville.

Est autorisée la signature d'une convention avec le bureau d'études Quartier Libre pour un montant de 24 000 € HT.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion (Quartier Libre – Elus) sera programmée dans les semaines à venir.

Seront à définir :

- les projets et actions prioritaires,
- les modalités de pilotage de la mission.

Question n° 9 : Adhésion à la Société Publique Locale « Ciné-Seine »

Le conseil municipal valide l'adhésion à la société publique locale « Ciné-Seine ». L'apport en capital sollicité est de 6 500 €, la somme a été inscrite au budget lors de son vote le 17 avril dernier.

Madame Pascaline Vanier, conseiller délégué aux affaires culturelles représentera la commune en tant qu'administrateur au sein de la société publique locale « Ciné-Seine ».

Question n° 10 : Fonds de concours attribué par la Communauté de communes : détermination de l'enveloppe 2018

Les conseillers municipaux décident de solliciter la somme de 44 334 € au titre du fonds de concours 2018 en s'appuyant sur les charges de fonctionnement

- * d'éclairage public
- * de personnel d'entretien, de consommations énergétiques et d'eau des bâtiments suivants : la Maison des Associations, le gymnase et la salle « La Ficelle », bâtiments à rayonnement communautaire voire plus.

La somme de 44 334 € correspond au solde de l'enveloppe de 128 334 € attribuée en septembre 2016.

Questions diverses :

Aucune question n'a été posée.

Séance levée à 19 h 30.